



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 juillet 2024

<u>Date de la convocation :</u> 11 juillet 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze juillet à dix-neuf heures trente,
<u>Date d'affichage :</u> 11 juillet 2024	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 9	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 13	Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Sylvain IGUNA, Philippe MARTINET, Laurence LELARGE, conseillers municipaux
	<u>Etaient absents :</u>
	Bernard JUERY (pouvoir donné à Sylvain IGUNA) Carla FICUCIELLO (pouvoir donné à Eric CHANTOT), Eric LAURENT (pouvoir donné à Apolline SCHRECK) Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Angelina MOYET), Patrick FOURNIER, Cécile BITOUN
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Sylvain Iguna

Délibération N° 2024- 26

II - CREATION DE DIX POSTES DE VACATAIRES

Exposé de Mme KAUFFMANN :

On remarque des variations importantes dans les effectifs scolaires desquelles découlent des variations importantes également dans les nécessités de service, comme, par exemple, sur les périodes d'encadrement par la commune des enfants du groupe scolaire Emile Zola.

Le recrutement de plusieurs personnes pouvant intervenir à différents moments, affectés en premier lieu à l'encadrement des enfants sur la pause méridienne, à compter de la rentrée scolaire, semble être la meilleure solution.

Les personnes bénéficiant d'un statut contractuel vacataire ne sont, par définition, pas toujours disponibles au moment où les nécessités de services requièrent leur présence. L'ouverture de dix postes de contractuels vacataires est estimée répondre aux besoins potentiels de la collectivité pour l'année 2024-2025.

Afin de faire face aux variations de ces demandes ponctuelles pour ces missions et, compte tenu que les contrats habituels de la fonction publique ne permettent pas de répondre à ces besoins, en particulier sur des postes à court terme à temps non complet, il est proposé, par délibération du conseil municipal, de créer dix postes de

Mairie de Médan

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2024

Application logo F. localite.com



contractuels vacataires à compter du 1 septembre 2024 pour une période allant jusqu'au 31 août 2025 au taux horaire de 15 euros brut.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L313-1 et L332-8

Considérant la nécessité de créer dix postes de contractuels-vacataires ;

**Entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- CREE dix postes de contractuels vacataires pour la période du 1 septembre 2024 au 31 août 2025 au taux horaire de 15 euros brut.

- DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 16/07/2024

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 16/07/2024
Et par publication le 16/07/2024

Le Maire
Karine KAUFFMANN



Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2024

Application agréée E.legalite.com